

Burundi : libération de plus de 300 personnes détenues pour infractions mineures

@rib News, 06/10/2011 â€“ Source Xinhua Un total de 328 détenus de la prison centrale burundaise de Mpimba, située à Bujumbura, ont été mis en liberté provisoire jeudi sur décision du procureur général de la République, Valentin Bagorikunda. Les bénéficiaires de cette mesure sont des détenus ayant commis des infractions mineures, à savoir certaines contraventions ou délits dont les peines carcérales sont inférieures ou égales à cinq ans, a expliqué Bagorikunda, qui s'est déplacé personnellement pour superviser le lancement de cette démarche qui se poursuivra dans les autres milieux carcéraux du pays.

"Ce n'est que la première étape parce qu'elle va continuer. On vient de passer pratiquement un mois à inspecter la prison centrale de Mpimba pour relever certaines irrégularités. Alors, c'est un lancement aujourd'hui de cette activité de libération des gens qui en ont besoin et conformément à la loi", a-t-il précisé. Il a ajouté que le ministre de la Justice étudie les cas des prisonniers ayant déjà purgé un quart de leur peine afin de proposer à l'autorité compétente de leur accorder la liberté conditionnelle. Au Burundi, on compte une population carcérale de plus de 11.100 personnes pour une capacité totale d'accueil de quelque 4.000 personnes. Plus de 5.900 d'entre elles sont des prévenus. Le 29 août dernier, l'Ombudsman Mohamed Rukara avait effectué une descente à la principale prison centrale de Mpimba pour s'enquérir de la situation. Pour le président de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des détenus (APRODH), Pierre-Claver Mbonimpa, l'effet de la mise en liberté provisoire de ces centaines de détenus, "n'est qu'une goutte dans l'océan", car la prison centrale de Mpimba abrite 3680 détenus alors que sa capacité d'accueil est de 800 personnes. M. Mbonimpa a plaidé pour des mesures pouvant accélérer la remise en liberté des détenus afin de désengorger les milieux carcéraux burundais.